

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

83.116
Objet

Fonctionnement d'un
G.A.P.P. à l'école
élémentaire de l'YEUSE
(Groupe d'Aide Psycho-
Pédagogique)

DATE DE CONVOCATION

27 MAI

DATE D'AFFICHAGE

27 MAI

Nombre de conseillers
en exercice 33

Nombre de présents 27

Nombre de votants 33

POUR :

CONTRE :

ABSTENTION :

UNANIMITE

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

ROU A LA SOUS-PRÉFECTURE
ROCHEFORT, LE

- 9. JUIN 1983

COMMUNE DE ROYAN

APPLICATION LOI N° 82213
du 2-3-1982

L'An mil neuf cent quatre vingt trois

le TROIS JUIN

à 17 heures 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. DE LIPKOWSKI, Député-Maire

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI - MM. FABER - TAP - BOUTET - LE GUEUT - BUSSEREAU - POUMAILLOUX - DAUZIDOU, Adjoint, Melle DEVIGNE - MM. BERTHOME - REVOLAT - Mme GAUDIN - MM. MARCONI - PAPEAU - Mme JEAN - MM. LACOTTE - GAVEN - COUNIL - Mme LAFAYE - Mme RAILLAT - MM. ROUDOT - GEOFFROY - CANDAU - Mme DE GAYE - M. BARBAT - Mme BUCHET - M. MONNARD

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. BENOIT par M. BUSSEREAU - Dr MOST par M. DE LIPKOWSKI - Mme EPAGNEAU par M. MONNARD - Mme FONTAN par M. ROUDOT - M. LAPERCHÉ par M. FABER - M. THOMAS par M. CANDAU

Absents : MM.

Melle DEVIGNE

a été élu Secrétaire.

Le Conseil d'école de l'école élémentaire de l'YEUSE, réuni le 18 Décembre 1982, avait signalé à la municipalité que le local affecté au G.A.P.P. (Groupe d'aide psycho-pédagogique) avait été transformé en salle de classe, à la suite de l'augmentation des effectifs de la rentrée de septembre 1982.

Par lettre du 30 Mars 1983, le Directeur de cette école soulignait à nouveau la nécessité de trouver un nouveau local pour le fonctionnement normal de ce G.A.P.P., relogé dans la salle de bibliothèque de l'école, salle qui est nettement insuffisante.

Le Directeur proposait dans cette lettre que le G.A.P.P. puisse s'installer dans une salle du logement de fonction inoccupé de l'école maternelle de l'YEUSE.

Monsieur l'Inspecteur Départemental de l'Education Nationale, dans son courrier du 20 Avril 1983, concernant la situation scolaire de la Ville, a évoqué la situation particulière de l'école de l'Yeuse et a demandé que la Ville prenne rapidement les dispositions nécessaires pour que le G.A.P.P. de l'école élémentaire de l'YEUSE puisse fonctionner d'une manière rationnelle, la solution proposée par le Directeur pour l'utilisation du logement de fonction de l'école maternelle, étant tout à fait acceptable.

.../...

.../...

LE CONSEIL MUNICIPAL

- VU la lettre de M. le Directeur de l'école élémentaire de l'YEUSE du 30 mars 1983
- VU la lettre de M. l'Inspecteur Départemental de l'Education Nationale en date du 20 Avril 1983
- VU les propositions de la Commission scolaire réunie le 30 MAI 1983

DECIDE :

- d'affecter au G.A.P.P., à compter de la prochaine rentrée 1983-1984, dans l'attente d'une construction, une salle du logement de fonction inoccupé de la Directrice de l'école maternelle de l'YEUSE, ceci permettant de libérer une partie des locaux de la bibliothèque dans laquelle était installée provisoirement la salle de rééducation du G.A.P.P.
- de donner un accord de principe pour la construction, au titre du programme 1984 des établissements du 1er degré, de deux salles, l'une pour les rééducateurs du G.A.P.P. et l'autre pour les interventions du C.A.M.P.E. à l'école élémentaire de l'YEUSE, et de désigner M. HOUDARD, Architecte pour étudier ce projet de construction

Fait et délibéré à ROYAN les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre MM. les Membres présents.

Pour extrait conforme,
Pour le Député-Maire,
Le Premier-Adjoint,



J.P. FABER